

SYNTHÈSE

Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français

Novembre 2024

Ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'une étude portée par le Secours Catholique – Caritas France en partenariat avec le Réseau des Civam, Solidarité Paysans et la Fédération française des diabétiques, « L'Injuste Prix de notre alimentation. Quels coûts pour la société et la planète ? ». À retrouver en ligne sur www.secours-catholique.org/tout-le-monde-table. Le BASIC est seul responsable du contenu de ce travail de recherche qui n'engage pas le Secours Catholique - Caritas France ni ses partenaires.

Auteur: BASIC

Conduite de la recherche : Christophe Alliot, Gaspard Benoit, Tristan Dissaux, Alice Gissinger, Lucile Henry et Maylis Labusquière pour le BASIC ; Lise Duval, sociétaire du BASIC.

Nous remercions en particulier les membres du Comité scientifique de l'étude : Ève Fouilleux (CNRS Lisis / Cirad UMR Moisa), Nicolas Bricas (Cirad UMR Moisa), Charlie Brocard (Iddri), Philippe Baret (UC Louvain), Nicole Darmon (Inrae UMR Moisa) et Mathilde Douillet (Fondation Daniel et Nina Carasso).

Nous remercions également Lucile Rogissart d'I4CE (Institut de l'économie pour le climat) pour son appui à la collecte de données pour la partie sur les soutiens publics aux acteurs du système alimentaire. Enfin, nous remercions toutes les personnes qui nous ont accordé un entretien dans le cadre de cette étude.



Étude sur la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français © 2024 par <u>Le Basic</u> est publié sous licence <u>CC BY-NC 4.0</u>

un rapport BASIC

Créé en 2013, le BASIC est une coopérative (SCIC) spécialisée dans l'analyse des impacts des modes de production et de consommation sur la société et l'environnement, en particulier dans l'alimentation et l'agriculture.

Ses activités reposent sur trois leviers d'action complémentaires :

- développer un cadre et des outils d'analyse innovants ;
- contribuer à la sensibilisation des citoyens et des décideurs sur les enjeux sociétaux ;
- outiller les institutions et les acteurs des territoires et des filières.

Notre site internet : <u>basic.coop</u>

Pour nous contacter: courrier@lebasic.com

BASIC / 38, rue Saint-Sabin - 75011 Paris / +33 (0)1 43 14 75 84

Photo de couverture : Juanmonino.

Préface - La facture de l'alimentation « low cost »

Par Olivier De Schutter

En France, de 2 à 4 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire. Ce chiffre affolant a connu une forte hausse depuis 2022 : résultat combiné d'une augmentation des cours du pétrole, de la rupture de certaines chaînes d'approvisionnement à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et de la spéculation sur les marchés des produits agricoles, les prix des denrées alimentaires ont augmenté considérablement au cours de cette période.

Pourtant, même si la précarité alimentaire a explosé au cours de la période récente, elle n'est pas un phénomène nouveau dans le paysage français. Cette précarité s'inscrit au contraire dans une tendance de long terme. L'augmentation d'autres dépenses contraintes, notamment le logement et la mobilité, aggrave les difficultés des ménages aux revenus les plus faibles, et l'alimentation apparaît souvent, dans ce contexte, comme la variable d'ajustement : elle est le poste de dépenses sur lequel on fait des économies, lorsque tout le reste devient trop cher. La grande pauvreté persiste en effet : en France, 4,3 millions de personnes (6,6% de la population) sont en situation de « privation matérielle et sociale sévère » (catégorie statistique qui désigne la grande pauvreté). L'accès à l'emploi lui-même ne protège plus : avec la précarisation du travail, a émergé une catégorie de travailleurs ou travailleuses pauvres (dont le salaire ne suffit plus à vivre décemment). L'aide sociale elle-même est de plus en plus ciblée et conditionnée, ce qui accroît l'insécurité économique. Enfin, l'augmentation des inégalités conduit même les personnes appartenant aux classes moyennes à vivre dans l'anxiété du déclassement social.

Depuis les années 1950 pourtant, la part de l'alimentation dans les budgets des ménages a été pratiquement divisée par deux. En principe, il faudrait s'en réjouir, tant les ménages éprouvent des difficultés à se nourrir adéquatement. Or, l'étude portant sur "la création de valeur et les coûts sociétaux du système alimentaire français" met en lumière le prix exorbitant que nous payons pour cette alimentation low cost.

Ce prix est d'abord social : en dépit des subventions aux producteurs versées dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union européenne, les agriculteurs et agricultrices ont de plus en plus de mal à survivre dans un contexte où la concurrence, dorénavant mondialisée, les force à gagner en productivité, à réaliser des économies d'échelle – ce qui explique la disparition de nombre d'exploitations agricoles de petite taille et l'augmentation de la taille moyenne des fermes –, et à recourir à une forme épuisante d'auto-exploitation. Auto-exploitation ou, d'ailleurs, exploitation tout court: car une autre conséquence de cet impératif de compétitivité par les coûts est de soumettre les travailleurs et travailleuses agricoles à des conditions de travail dangereuses, et de leur imposer parfois de travailler pour des salaires très faibles – ce qui explique d'ailleurs le recours généralisé à une main-d'œuvre composée de migrants relativement mal outillés pour faire valoir leurs droits, dont ils n'ont d'ailleurs souvent qu'une connaissance très imparfaite.

Ce prix est aussi sanitaire. Cancers gastro-intestinaux, maladies cardio-vasculaires, diabètes de type 2 : les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation n'ont cessé de progresser – le diabète de type 2 par exemple affecte plus de 4 millions de personnes en France aujourd'hui, un chiffre qui a doublé sur une période de 20 ans. Ces maladies tiennent notamment à la place qu'ont prise, dans les régimes alimentaires, les aliments transformés, y compris les plats préparés, généralement riches en graisses, en sels et en sucres ajoutés, qui remplissent la fonction d'exhausteurs de goût et conduisent à de nouvelles assuétudes : 55% de l'alimentation des Français aujourd'hui repose sur des aliments transformés ou ultra-transformés.

Ce prix est, enfin, environnemental. La course au productivisme a conduit à favoriser des méthodes de production accélérant la destruction du vivant, dégradant la santé des sols, polluant l'air et les nappes phréatiques, et augmentant les émissions de gaz à effet de serre, notamment le protoxyde d'azote lié à l'usage d'engrais de synthèse.

L'étude qui nous est donnée aujourd'hui chiffre à 19,1 milliards d'euros ces différents coûts : c'est la facture, pour la société, de cette alimentation low cost, et de ce système productiviste qu'on a façonné afin de nous la fournir. En fait, nous payons trois fois notre alimentation : nous la payons aux caisses du supermarché ou de l'épicerie ; nous la payons, en tant que contribuables, en primes versées aux agriculteurs et aux agricultrices, qui sont une sorte de compensation pour le fait qu'ils et elles ne sont pas décemment rémunérés pour leur travail ; et nous la payons enfin, ou les générations futures paieront, en soins de santé et en mesures visant à effacer les impacts environnementaux de notre manière de produire. Le montant est d'autant plus exorbitant que ce système ne parvient même pas à garantir l'accès à une alimentation adéquate pour tous, comme l'exigerait pourtant le droit à l'alimentation.

En définitive, ce que montre l'étude, c'est l'urgence, dans le débat public, d'élargir la focale.

Du côté de l'aval, celui des mangeurs, l'alimentation low cost n'est pas la solution, même pas pour les groupes socio-économiquement les plus défavorisés: les ménages en pauvreté sont en réalité les premières victimes de ce système censé les aider, car ce sont ces ménages qui sont les plus affectés par les impacts sanitaires de la malbouffe sur laquelle elle débouche. L'alimentation low cost ne saurait ainsi être un substitut à des salaires décents, et à une protection sociale robuste, qui protège vraiment des impacts liés à la hausse du coût de la vie.

Et du côté de l'amont, celui des producteurs agricoles, les subventions à la production ne sont pas un substitut à la mise sur pied de circuits courts et à une amélioration de l'accès aux marchés, y compris par la commande publique, pour encourager les pratiques les plus durables ; et ces subventions ne sauraient se substituer, surtout, à une rémunération décente du travail agricole.

Ce n'est pas le moindre des mérites de cette étude que de nous obliger à replacer le débat sur l'avenir du système agroalimentaire au sein d'un débat plus large, qui inclut les questions des salaires et de la protection sociale. Je sais gré aux auteurs de l'étude et aux organisations qui l'ont suscitée de nous fournir ainsi des données objectives, indispensables à un débat serein et informé sur l'avenir de notre alimentation.

Olivier De Schutter est depuis 2020 le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Co-président d'IPES-Food, le panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables, il a été entre 2008 et 2014 le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation.

« La cuisine d'une société est un langage dans lequel elle traduit inconsciemment sa structure, à moins que, sans le savoir davantage, elle ne se résigne à y dévoiler ses contradictions. »

Claude Lévi-Strauss, « L'origine des manières de table », Paris, Plon, 1968

1 Introduction

En France, l'alimentation représente tout à la fois un art de vivre activement entretenu et exporté partout dans le monde via la gastronomie, des paysages façonnés par les différentes productions agricoles et valorisés par la notion de terroirs, et un des secteurs les plus porteurs pour l'économie nationale, avec ses produits et ses entreprises emblématiques.

Riche de groupes d'envergure internationale et plus ou moins connus du grand public comme Avril, Limagrain, Lactalis, Bigard, ou encore Carrefour, le système alimentaire français a généré en 2021 plus de 358 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 70 milliards d'euros à l'export, pour des bénéfices de l'ordre de 30 milliards d'euros¹.

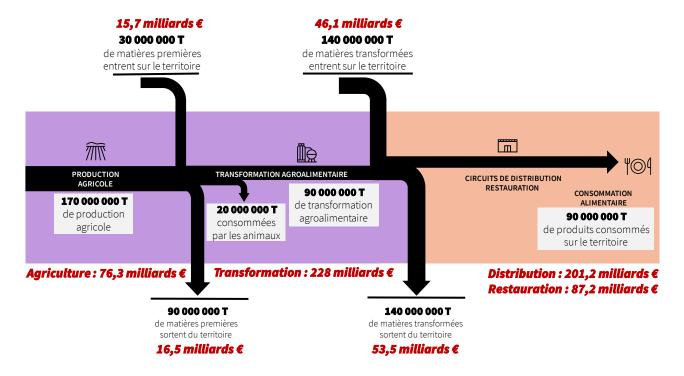


Figure 1 : Chiffres d'affaires et volumes à chaque maillon du système alimentaire français en 2021. Source : BASIC.

Cette surface économique permet d'engendrer **2,8 millions d'emplois équivalent temps plein**², des champs jusqu'aux restaurants et aux supermarchés, dans l'objectif affirmé depuis plusieurs décennies d'offrir une nourriture accessible à l'ensemble de la population française et, au-delà, de « nourrir le monde ».

¹ Cf. section 2.2.2.2 de notre rapport de recherche

² Ibid.

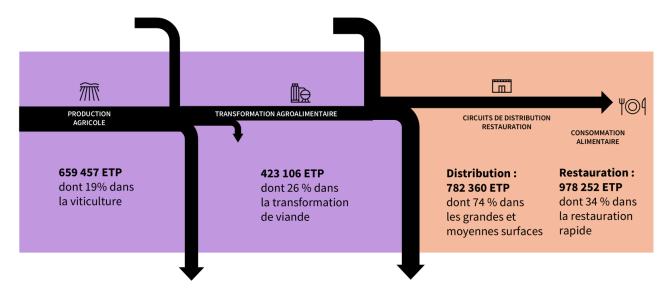


Figure 2 : Nombre d'emplois équivalents temps plein à chaque maillon du système alimentaire français en 2021. Source : BASIC.

Mais dans le même temps, **notre système agricole et alimentaire est confronté à des enjeux majeurs** : crises agricoles qui mobilisent des agriculteurs et des travailleurs poussés à bout et marginalisés dans notre société ; conséquences de plus en plus fortes du changement climatique sur la quantité et la qualité des récoltes ; érosion de la biodiversité ; explosion de l'obésité et du diabète en lien avec la consommation croissante d'aliments industriels ultra-transformés...

Dans ce contexte, notre travail de recherche a consisté à étayer les liens entre, d'un côté, l'évolution du système alimentaire jusqu'à ses caractéristiques socio-économiques actuelles, et, de l'autre, les principaux impacts sociaux, sanitaires et écologiques qui peuvent lui être attribués en l'état des travaux scientifiques les plus récents.

Surtout, derrière les chiffres et les discours officiels, nous avons cherché à objectiver son véritable poids économique en termes de dépenses publiques. D'un côté, via les sommes qui visent à réparer et compenser les impacts négatifs directement imputables au système alimentaire ; de l'autre, via les montants qui bénéficient aux différents acteurs économiques de ce système pour conduire leurs activités. Ce sont les coûts sociétaux du système alimentaire, dont l'évaluation et le suivi permettent de jauger la pertinence et l'efficacité des politiques publiques : quels modèles de production et de consommation choisissons-nous de soutenir sur les plans politique et économique ? Pour quels impacts et quels coûts *in fine* pour les citoyens ?

En apportant de premiers éléments de réponse à ces questions, et alors que les dépenses budgétaires de l'État sont au cœur du débat public, nous espérons contribuer utilement à la nécessaire transition de notre système alimentaire vers plus d'équité économique et sociale, et moins d'impacts sur les ressources naturelles et le climat.

2 Une course aux volumes héritée de l'aprèsguerre

2.1 La maximisation des volumes comme ligne directrice de l'agriculture

Dans un contexte où le modèle agricole français hérité de la fin du XIX^e siècle ne permettait pas de nourrir la Nation – le pays dépendant fortement des importations de produits agricoles, la Seconde Guerre mondiale et les rationnements associés ont laissé de profonds traumatismes dans la population s'agissant de l'accès aux denrées alimentaires.

Pour restaurer son autosuffisance alimentaire, la France, comme ses homologues européens, a donc enclenché une transformation radicale de son appareil productif agricole et alimentaire à partir de 1945.

Le cap fixé par les autorités françaises via un vaste programme de modernisation impulsé par le Commissariat général au Plan n'a jamais dévié depuis : accroître la productivité du sol et celle du travail agricole, dans le but de nourrir les populations et de relancer l'économie. Les gains de productivité escomptés devant permettre de libérer de la main-d'œuvre pour d'autres secteurs, diminuer la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation, et accompagner de nouveaux modes de consommation.

Cette évolution a été permise par la combinaison et la diffusion à grande échelle de quatre innovations technologiques majeures, encore fortement prégnantes aujourd'hui:

- Le machinisme agricole;
- Les engrais synthétiques ;
- La sélection scientifique des semences et la création des semences hybrides ;
- Les produits phytosanitaires de synthèse, qui ont permis de fortement réduire les pertes de production engendrées par les ravageurs des cultures qui se sont développés à la faveur de la spécialisation des exploitations encouragée par les trois autres innovations.

À partir des années 1950, le développement du réseau de transports routiers, combiné à la disponibilité de pétrole en quantités massives et à bas prix, a ouvert la voie à la création de chaînes industrielles assurant la fabrication et la commercialisation d'intrants agricoles : les exploitations ont pu s'approvisionner de plus en plus facilement en équipements, engrais et phytosanitaires fournis par les acteurs de l'agrofourniture, dont ils sont largement devenus dépendants.

Cette transformation s'est également appuyée sur une politique volontariste de recherche publique et de dissémination du progrès technique afin d'entraîner un grand nombre d'exploitations dans une logique d'investissement et de gains de productivité permettant de dégager

des excédents et de promouvoir « la vocation exportatrice de la France » instituée par le ministère de l'Agriculture dès 1947.

Pour plus d'informations, consultez la section 2.1.1 de notre rapport de recherche.

2.2 La mise en place du système alimentaire moderne

C'est à la même période qu'apparaissent les principaux éléments constitutifs du système agricole et alimentaire français actuel. Non seulement les différents maillons du système (production agricole, industrie agroalimentaire, grande distribution et restauration) se structurent en tant que tels, mais ils deviennent surtout interdépendants les uns des autres.

S'appuyant sur la forte croissance des volumes de matières premières agricoles, les industries agroalimentaires se sont inspirées des procédés de fabrication continue de la métallurgie et de la chimie pour se transformer en industries de flux et ainsi baisser leurs coûts et rendre leurs produits accessibles au plus grand nombre.

Les principales entreprises de l'agroalimentaire ont également réussi à imposer une logique de déconnexion physique entre les matières premières agricoles et les produits alimentaires: décomposition des denrées agricoles en ingrédients de base standardisés, pour fabriquer ensuite des produits alimentaires transformés qui se différencient aux yeux des consommateurs grâce au marketing et à la publicité, alors qu'en vis-à-vis la matière première agricole a été uniformisée pour limiter son prix d'achat et la variabilité de la qualité.

Quant au commerce alimentaire, il a accompagné puis stimulé les mutations des modes de vie des Français (urbanisation, salarisation, diffusion des réfrigérateurs, de l'automobile...): auparavant principalement composé de structures individuelles ou familiales, le commerce alimentaire est désormais structuré par les grandes surfaces et les chaînes de restauration qui ont industrialisé leur modèle pour démultiplier l'offre de denrées alimentaires et garantir leur accessibilité à bas prix.

De la fourche à la fourchette, **le système alimentaire s'est donc organisé autour d'un principe de maximisation des volumes et de la valeur** à l'origine d'un nouveau paradigme qui induit les phénomènes suivants, reliés entre eux par deux boucles de rétroaction :

- en amont, la commoditisation³ et la standardisation des matières premières, dont découle une pression croissante sur les prix agricoles
- en aval, la différenciation par le marketing et la communication pour les produits alimentaires vendus en masse

³ Processus par lequel des productions sont rendues indifférenciées et substituables, et fabriquées à grande échelle

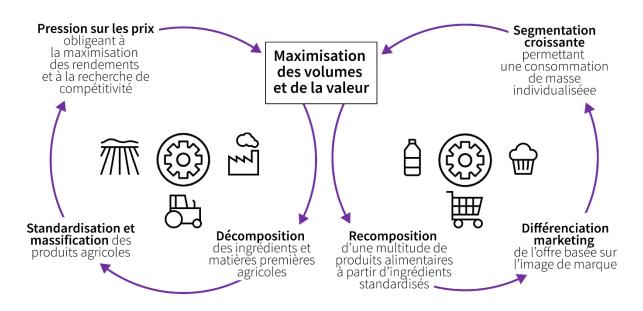


Figure 3 : Forces économiques structurantes du système alimentaire français. Source : BASIC.

Pour plus d'informations, consultez les sections 2.1.2 et 2.1.3 de notre rapport de recherche.

3 La concentration des moyens et du pouvoir

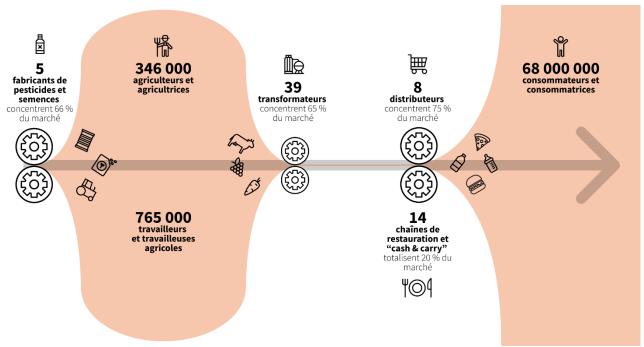


Figure 4 : Concentration des acteurs économiques aux différents maillons du système alimentaire français en 2021. Source : BASIC.

Les besoins de financement liés à cette évolution et le manque de régulation des principaux acteurs économiques ont entraîné une concentration croissante du secteur aux différents maillons

des chaînes de valeur. Le système alimentaire français est aujourd'hui structuré autour d'un "oligopole à frange" : il est organisé autour d'un petit nombre d'entreprises de plus en plus intégrées entre elles, en marge desquelles coexiste un réseau de petits acteurs indépendants.

De l'amont à l'aval des chaînes de valeur circulent des flux croissants de matières agricoles et alimentaires qui sont en majeure partie canalisés par les acteurs formant l'oligopole.

3.1 La révolution agricole pour tous, la pérennité économique pour une minorité

Rendue possible par l'utilisation d'engrais de synthèse, de variétés améliorées, de machines agricoles et de produits phytosanitaires, la trajectoire de l'agriculture française se caractérise par une triple dynamique d'agrandissement, de concentration et de spécialisation des exploitations.

Depuis les années 1950, le nombre d'exploitations a quasiment été divisé par 6, tandis que la surface moyenne est passée de 19 ha à 69 ha.

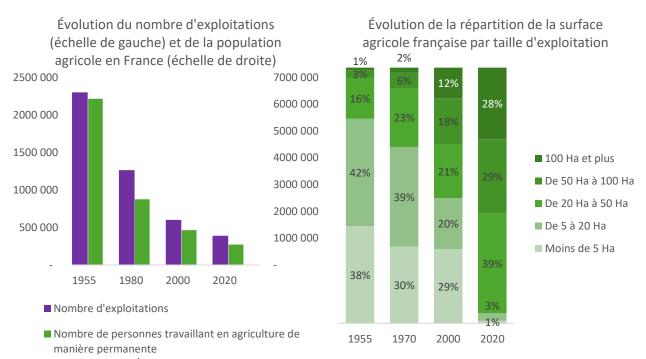


Figure 5 : Évolution du maillon de la production agricole au sein du système alimentaire français. Source : BASIC, d'après Desriers (2007) et Graph'Agri (2022).

89% des sols cultivés sont désormais couverts par seulement sept classes de cultures : prairies et fourrages, blé tendre, maïs grain et ensilage, orge, colza, tournesol et vignes⁴.

En termes économiques, l'agriculture française est devenue une économie de l'offre caractérisée par une surproduction permanente, comme dans la plupart des autres pays occidentaux et des pays émergents. Mais la commoditisation des productions a accentué sa mise en concurrence avec des agriculteurs plus compétitifs sur le plan des coûts de production.

-

⁴ Cf. section 2.2.1.1 de notre rapport de recherche

Dans ce contexte, la course à la spécialisation et à l'agrandissement des exploitations est devenue l'horizon quasi unique pour rentabiliser des investissements de plus en plus coûteux. Au fil du temps, seules les exploitations dotées d'une capacité d'investissement suffisante et qui étaient les mieux dotées en ressources sont parvenues à compenser la baisse des prix agricoles. Celles qui n'ont pas pu couvrir ces



89%

des sols cultivés sont désormais couverts par seulement sept classes de cultures : prairies et fourrages, blé tendre, maïs grain et ensilage, orge, colza, tournesol et vignes

dépenses croissantes ont vu mécaniquement leurs revenus diminuer et beaucoup ont finalement disparu, faute de successeur.

Au niveau du statut des exploitations agricoles, le développement des formes sociétaires traduit la transformation de l'agriculture en une activité entrepreneuriale : quasi inexistant dans les années 1970, le statut de société concernait en 2020, plus de 41 % des exploitations agricoles⁵.

En parallèle, la hausse des coûts des consommations intermédiaires et des équipements de ces dernières décennies a bénéficié aux industriels fournisseurs (fabrication de semences, produits phytosanitaires, engrais, machines agricoles et produits vétérinaires pour l'élevage). Se caractérisant par leurs modèles économiques à grande échelle et complexes, ces industriels opèrent au niveau mondial et leur concentration croissante reflète un besoin continu en capital pour assurer leur compétitivité.

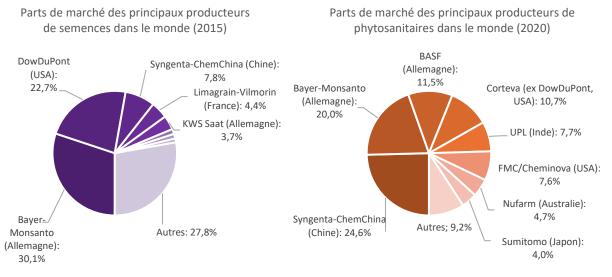


Figure 6: Part de marché des principaux fabricants d'intrants à l'échelle mondiale. Source: BASIC, à partir d'IPES Food (2017).

En France, ces intrants sont souvent commercialisés en association avec des prestations de conseil technique par l'intermédiaire des coopératives agricoles ou d'entreprises de négoce agricole. Ainsi, les producteurs se retrouvent non seulement dépendants d'un (très) petit nombre de

⁵ Ibid.

fournisseurs internationaux, mais aussi de revendeurs intermédiaires qui contrôlent une grande part des débouchés de leur production.

Résultat : la plupart des agriculteurs français qui ont réussi à maintenir leur activité sont désormais intégrés dans des chaînes pilotées par des acteurs qui combinent la fourniture des intrants dont dépend la production agricole actuelle avec le contrôle des débouchés des matières premières qui en sont issues.

Pour plus d'informations, consultez la section 2.2.1.1 de notre rapport de recherche.

3.2 Un secteur agro-industriel qui se structure en oligopole et s'émancipe de l'amont agricole

Jusqu'alors principalement constitués de petites unités en lien direct avec les territoires agricoles, les industriels français se sont engagés au début des années 1960 dans la standardisation de leurs produits, donnant naissance à une véritable industrie agroalimentaire. Comme vu précédemment, Il s'agissait de répondre simultanément à deux objectifs :

- baisser les coûts de production via de lourds investissements pour moderniser leurs usines ;
- augmenter la consommation en investissant massivement dans la publicité de leurs marques.

Principaux groupes agroalimentaires français	Chiffre d'affaires 2021 en France (millions €)	Chiffre d'affaires 2021 international (millions €)	Principaux marchés
Danone	1 942	24 281	Produits laitiers, eau en bouteille, nutrition
Lactalis	4 400	22 000	Produits laitiers
InVivo	4 150	9 300	Alim. animale, céréales, meunerie, malterie, boulangerie industrielle
Pernod-Ricard	1 235	8 824	Boissons alcoolisées
Avril	3 500	6 854	Huiles, alimentation animale, riz
Agrial (Eurial)	4 228	6 218	Produits laitiers, légumes, volailles
Moët Hennessy (LVMH)	425	5 974	Boissons alcoolisées
Savencia	1 762	5 610	Produits laitiers
Tereos	1 444	5 086	Sucre
LDC	4 485	5 069	Volailles, œufs

Tableau 1: Principaux groupes agroalimentaires implantés en France en 2021. Source: BASIC.

Dans un premier temps en retard par rapport au développement constaté dans d'autres pays, les industriels français se sont lancés dans les années 1960 dans une forte dynamique de concentration avec l'appui de l'État et de certaines banques afin de contrer l'influence des investisseurs étrangers dans l'agroalimentaire français. Les coopératives agricoles sont alors entrées dans le mouvement, s'unissant pour intégrer verticalement le commerce de gros avec la première transformation de leurs produits, et créer des marques pour mieux les valoriser.

Au début des années 1970, une dizaine de groupes leaders représentaient déjà 26 % du chiffre d'affaires cumulé du secteur⁶. Ils en représentent 38 % en 2021⁷. Cette montée en puissance a été rendue possible par le fort développement des chaînes de supermarchés et hypermarchés qui leur ont ouvert des canaux de commercialisation à grande échelle.

Ces grands groupes ont impulsé une structuration du secteur reposant sur la dissociation de deux étapes physiques :

- en amont, un approvisionnement en ingrédients de base standardisés issus de l'agriculture qui permettent de fabriquer des produits intermédiaires : ingrédients (semi-)transformés, additifs...
- ...lesquels sont ensuite réassemblés pour fabriquer une grande variété de produits finis alimentaires, valorisés auprès des consommateurs grâce au marketing et à la publicité.

Toujours d'actualité, cette dissociation se reflète dans la composition des produits vendus aux consommateurs, qui ne cesse de se complexifier en nombre d'ingrédients et en degré de transformation.

Pour trouver de nouveaux relais de croissance, les entreprises ont développé quatre stratégies clés :

- la concentration du secteur autour d'un petit nombre d'acteurs pilotes qui sont entourés par un réseau dense et dynamique de PME indépendantes ;
- l'expansion internationale de leurs ventes ;
- l'hyper-segmentation du marché de masse des produits alimentaires du quotidien : produits pour enfants, seniors, sportifs...;
- le développement de gammes de produits répondant à de nouvelles attentes des consommateurs, notamment les produits « à allégation de santé ».

Ce faisant ces entreprises se sont détachées des contingences agricoles et ont acté leur déconnexion physique et économique avec l'agriculture. Résultat : la valeur ajoutée créée par l'agroalimentaire n'a cessé de croître depuis les années 1960, alors qu'en vis-à-vis la valeur ajoutée agricole a eu tendance à stagner à partir des années 1980.

⁶ Cf. section 2.1.2.3 de notre rapport de recherche

⁷ Cf. section 3.1.2.2.3 de notre rapport de recherche

En milliards d'euros (prix courants)

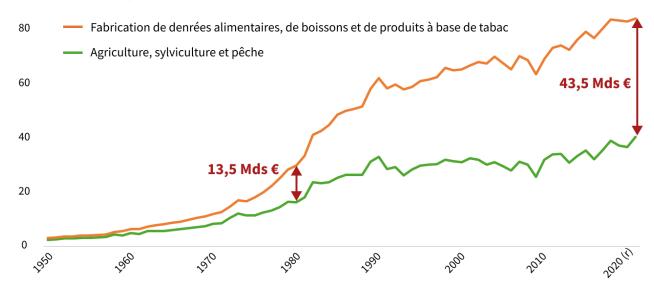


Figure 7 : Valeur ajoutée cumulée des branches agricoles et transformation agroalimentaire. Source : BASIC, d'après les données de l'INSEE.

Pour plus d'informations, consultez les sections 2.1.2.3 et 2.1.3.2 de notre rapport de recherche.

3.3 Distribution et restauration : d'une offre atomisée à la domination des grands groupes

3.3.1 Libre-service \times prix discount \times m² = l'équation gagnante de la grande distribution

La distribution de produits alimentaires a changé de paradigme à la fin des années 1960 avec l'apparition des premiers supermarchés et leur concept de libre-service, mais ce sont les hypermarchés qui ont réellement accéléré la consommation de masse quelques années plus tard en associant libre-service, prix discount et (très) grandes surfaces.



76 %

des ventes de produits alimentaires à domicile sont réalisées dans les magasins de grandes et moyenne surfaces Encouragé par les pouvoirs publics, l'essor rapide de la grande distribution au détriment du petit commerce a entraîné la fluidification des flux et une accélération de la circulation des produits alimentaires. Cette croissance ne s'est jamais démentie et les magasins de grande et moyenne surfaces (GMS) représentent désormais plus de 76 % des ventes de produits alimentaires à domicile⁸.

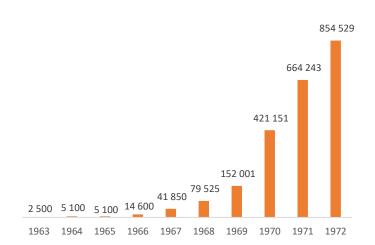


Figure 8 : Surface cumulée de vente des hypermarchés en France 1963-1972. Source : BASIC, d'après Jacques, 2017.

Au cœur du modèle de la grande distribution, la guerre des prix a participé à la baisse de la part alimentaire dans les budgets des ménages mais aussi à la concentration du secteur, seules les enseignes les plus compétitives réussissant à tenir la distance.

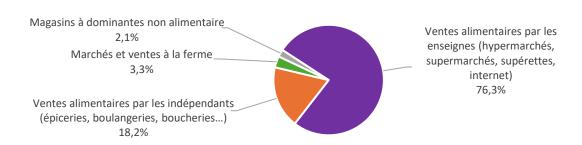


Figure 9 : Parts de marché des principaux circuits de distribution alimentaire. Source : BASIC, données consolidées à partir de Jacques, 2017 ; INSEE, 2001 ; CESE, 2015 et INSEE, 2022.

Cette concentration des acteurs de la grande distribution leur a permis de négocier d'égal à égal avec leurs fournisseurs, créant ainsi un environnement de forte concurrence pour les entreprises de l'agroalimentaire. D'autant plus qu'à l'image de ces dernières, les

-

⁸ Cf. section 2.2.1.3 de notre rapport de recherche

distributeurs ont développé leurs propres marques de produits (MDD) pour accroitre leurs parts de marchés, fidéliser leurs clients et concurrencer les grandes marques sur leur terrain.

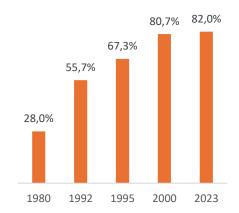


Figure 10 : Part de marché cumulée des cinq premiers distributeurs alimentaires français. Source : BASIC, d'après les données Conseil de la concurrence (1997), Daumas (2006) et LSA (2023).

L'arrivée du hard discount qui vend quasi exclusivement des MDD a amplifié la guerre des prix entre enseignes, contribuant à faire baisser toujours plus le budget alimentaire des ménages, et renforçant la concentration. La part de marché des cinq plus grandes enseignes de distribution a ainsi continué à augmenter jusqu'à atteindre 82 % en août 2023⁹.

Pour plus d'informations, consultez la section 2.2.1.3 de notre rapport de recherche.

3.3.2 Une restauration moderne façonnée par les cash & carry, les grandes chaînes et les fast-foods

Si le secteur de la restauration reste (beaucoup) plus diversifié que celui de la distribution alimentaire, il s'est néanmoins profondément transformé durant les dernières décennies.

Le développement de la restauration collective et l'apparition des premiers selfs dans les années 1950 a tout d'abord offert de nouveaux débouchés aux produits de l'industrie agroalimentaire. Les décennies suivantes, le secteur s'est progressivement structuré autour de chaînes de restaurants et de sociétés de gestion de concessions qui pèsent aujourd'hui plus de 40 % du chiffre d'affaires total de la restauration¹0. Cette évolution a notamment entraîné l'industrialisation de l'approvisionnement de la restauration, via le développement du cash and carry et des grossistes spécialisés.

⁹ Cf. section 2.2.1.3 de notre rapport de recherche

¹⁰ Cf. section 2.2.1.4 de notre rapport de recherche

Principaux groupes de restauration en France en 2010	Principales enseignes/marques	Chiffre d'affaires annuel en 2010	Nombre de restaurants
McDonald's	McDonald's	3 900 millions €	1 195
Agapes restauration (Auchan)	Flunch, Pizza Paï, les 3 Brasseurs	880 millions €	464
Quick	Quick	812 millions €	371
Elior	Restauration collective (entreprises, collectivités)	646 millions €	776
Groupe Flo	Brasserie FLO, Hippopotamus, Bistro Romain, Maître Kanter	571 millions €	280
Buffalo Grill	Buffalo Grill	550 millions €	327
Groupe Le Duff	Pizza Del Arte, Brioche Dorée, Bruegger's, Kamps	504 millions €	437
Servair (Air France)	Restauration aérienne	501 millions €	11
Casino Restauration	Casino	324 millions €	287
Yum! Brands	KFC, Pizza Hut	320 millions €	118

Tableau 2: Principaux groupes de restauration en France en 2010. Source: BASIC d'après Fantasia, 2021.

L'autre fait marquant de l'évolution du secteur est l'essor des fast-foods et plus largement de la restauration rapide qui a progressé en France trois fois plus rapidement que la restauration traditionnelle depuis l'an 2000.



Figure 11 : Indice de chiffre d'affaires dans le commerce et les services (CVS-CJO corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables). Source : Eurogroup, 2012.

En partie rendu possible par l'offre d'ingrédients semi-élaborés et réfrigérés/congelés des industries agroalimentaires, le développement de la restauration rapide est soutenu par l'extension des zones commerciales en périphérie des villes, l'ouverture de points de vente dans la plupart des zones urbaines et l'essor des ventes en ligne. Leader du secteur avec 71,5 % du chiffre d'affaires des fast-foods en France¹¹, McDonald's est devenu de loin la plus grosse entreprise de restauration commerciale du secteur.

-

¹¹ Cf. section 2.2.1.4 de notre rapport de recherche

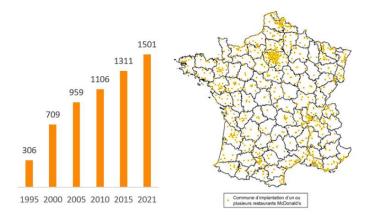


Figure 12 : Évolution du nombre de restaurants McDonald's en France et implantation de McDonald's en France en 2021. Source : Fourquet J., 2022.

Plus globalement, **le chiffre d'affaires de la restauration rapide a dépassé depuis 2018 celui de la restauration traditionnelle à table**, et il a progressé de 30 % entre 2018 et 2022, contre moins de 20 % pour celui de la restauration traditionnelle¹². Le burger est désormais proposé dans 80 % des menus de la restauration commerciale et il s'en est vendu 1,7 milliard en France en 2022, soit une multiplication par 14 en seulement 10 ans¹³.

Pour plus d'informations, consultez la section 2.2.1.4 de notre rapport de recherche.

4 Des chaînes de valeur majoritairement dégradées pour l'amont agricole

4.1 Les mécanismes et stratégies de fixation de prix au cœur de la création de valeur du système alimentaire français

Historiquement, et au-delà des principes généraux de confrontation entre l'offre et la demande, le prix de vente d'un bien ou d'un service est généralement déterminé à partir des coûts de revient, c'est-à-dire les coûts de production auxquels le vendeur ajoute une marge bénéficiaire lui permettant de subvenir à ses besoins et d'investir.

Sur cette base, la recherche économique sur les stratégies de détermination des prix par les entreprises documente deux cas de figure :

• Certains vendeurs parviennent à différencier suffisamment leur offre de produits ou services pour fixer leurs prix sur la base de la valeur perçue par les clients, ce qui leur permet de préserver voire d'augmenter la marge bénéficiaire (« value-based pricing ») en faisant monter les prix.

¹² Cf. section 2.2.1.4 de notre rapport de recherche

¹³ Ibid.

• Dans le cas d'environnements fortement concurrentiels, les prix peuvent aussi être déterminés sur la base des prix pratiqués par les concurrents, ce qui a tendance à les faire baisser et peut remettre en question la possibilité d'une marge bénéficiaire (« competition-based pricing »).

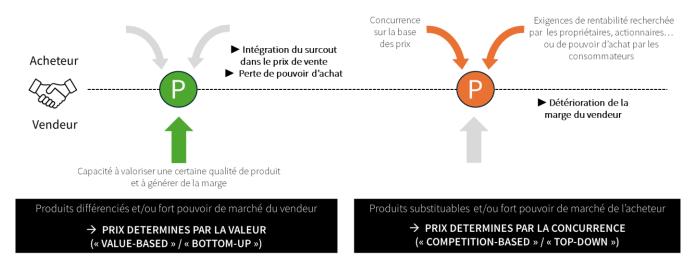


Figure 13 : Deux principales stratégies théoriques de détermination des prix. Source : BASIC.

Dans la pratique, le niveau du prix de tout produit ou service sur le marché est le résultat de la confrontation entre deux dynamiques :

- La stratégie des acheteurs, qui mettent en concurrence les fournisseurs, aidés par la standardisation des produits achetés, la capacité de s'approvisionner au-delà des frontières, afin de négocier leurs prix d'achat à la baisse dans le but de répondre aux attentes de retour sur investissement de leurs actionnaires/propriétaires.
- Les stratégies développées par les vendeurs pour contrebalancer cette pression via la différenciation de leurs produits de ceux des concurrents afin de couvrir leurs coûts de revient et générer des marges bénéficiaires suffisantes, voire importantes s'ils parviennent à décorréler leurs prix de leurs coûts. Ces stratégies combinent donc la prise en compte des coûts de revient et la création d'une valeur distinctive pour les clients. En effet, sur la plupart des marchés, le pouvoir de négociation des acheteurs ne permet pas aux vendeurs de déterminer leurs prix de vente uniquement à partir de leurs coûts de production : il les oblige au préalable à se démarquer le plus possible de leurs concurrents.

Dans le cas de relations de coopération, les acheteurs et les vendeurs privilégient la pérennité de la relation commerciale et la négociation de prix mutuellement avantageux, afin que chaque partie puisse vivre de son travail et assurer sa viabilité sur le long terme.

Loin d'être anecdotiques, ces types de coopération dépendent de plusieurs conditions : l'absence d'asymétries de pouvoir trop fortes entre acheteur et vendeur, la difficulté de remplacer le partenaire, la longévité de la relation partenariale, la confiance entre les deux parties...

4.2 État des lieux des chaînes de valeur agroalimentaires françaises

Au sein du système alimentaire français actuel, le principe de maximisation des volumes et de la valeur, combiné à la concentration aux différents maillons des chaînes de valeur, a créé des situations de marché dans lesquelles **certains acteurs économiques, acheteurs ou vendeurs, sont en capacité d'influencer les logiques de construction des prix**. Cet état de fait structure la capacité des chaînes à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes, y compris celles qui ont le moins de pouvoir de négociation, ou au contraire à dégrader de la valeur pour une partie d'entre elles.

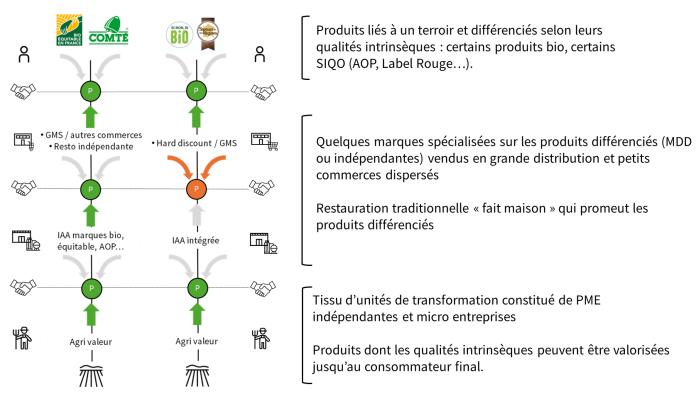


Figure 14 : Chaînes de valeur différenciées qui créent de la valeur pour l'amont agricole. Source : BASIC.

Résultat : les chaînes de valeur différenciées qui s'appuient sur des principes de coopération pour créer de la valeur pour l'amont agricole et au moins un autre maillon ne représentent que 8 % de la valeur des ventes de produits alimentaires en France¹⁴.



¹⁴ Cf. section 3.1.3.2 de notre rapport de recherche

En vis-à-vis, les chaînes de valeurs « indifférenciées » qui pressurisent systématiquement le maillon agricole, et parfois aussi certains autres maillons, constituent aujourd'hui l'écrasante majorité des acteurs et produits associés et représentent 92 % de la valeur des ventes de produits alimentaires en France¹⁵.

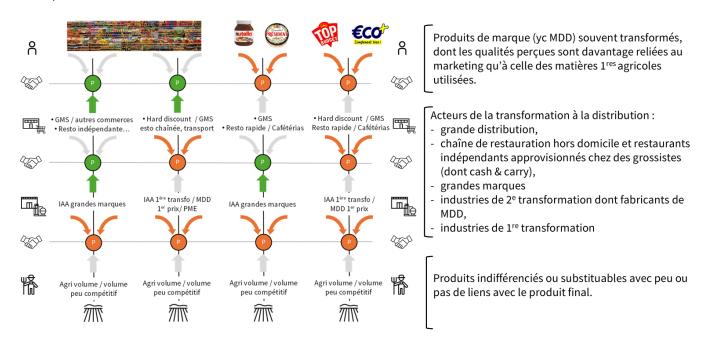


Figure 15 : Chaînes de valeur indifférenciées, qui ont en commun de pressuriser le maillon agricole. Source : BASIC.

Au-delà des particularités propres à chacune, ces chaînes de valeur indifférenciées se caractérisent par plusieurs points communs :

• La priorité à la croissance des ventes sur la qualité des produits

- 90 % des dépenses publicitaires sont dédiées à la promotion de produits trop gras, trop sucrés, trop salés¹⁶;
- Au moins 40 % du chiffre d'affaires alimentaire des grandes surfaces est réalisé par des produits avec un Nutriscore D ou E¹⁷.

• Une pression sur les coûts internes pour maximiser la rentabilité

- Dans la transformation, la distribution et la restauration, le salaire horaire brut moyen est 20% plus bas que dans l'ensemble des secteurs de l'économie. En GMS, le temps partiel est deux fois plus élevé que la moyenne française et le salaire médian 20 % inférieur¹⁸;
- En restauration rapide, seulement 40 % des salariés travaillent en équivalent 35 heures.
- Une pression sur les prix agricoles qui contraint les agriculteurs à une recherche d'accroissement des volumes et d'économies d'échelle pour gagner en compétitivité, avec plusieurs conséquences sur les plans socio-économique et écologique:

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Cf. section 3.2.3.2 de notre rapport de recherche

¹⁷ Ibid

¹⁸ Sauf mention contraire, tous les chiffres qui suivent sont issus de la section 4.3.3.2 de notre rapport de recherche et des annexes 9 et 10

- L'endettement des exploitations (matériel, bâtiments, foncier);
- 18 % des ménages agricoles sont en dessous du seuil de pauvreté;
- 50 % des travailleurs agricoles en CDD font moins d'un quart-temps ; 50 % des saisonniers ont des contrats inférieurs à 15 jours par an¹⁹ ;
- La mécanisation et la hausse des dépenses d'énergies fossiles ;
- Une utilisation élevée de pesticides et d'engrais de synthèse ;
- Le déclin des haies et des prairies permanentes.

Pour plus d'informations, consultez les sections 3.1.3 et 4.3 de notre rapport de recherche ainsi que les annexes 9 et 10.

5 Les principaux impacts du système alimentaire actuel

Ultra-majoritaires dans le système alimentaire français, les chaînes de valeur indifférenciées sont directement reliées à la plupart des problématiques écologiques, socio-économiques et sanitaires documentées par le monde de la recherche au sujet de l'agriculture, la transformation agroalimentaire et l'alimentation.

5.1 La boussole de durabilité du système alimentaire français

Pour caractériser les différents impacts du système alimentaire français, nous avons développé un cadre d'analyse global des enjeux de durabilité qui s'appuie sur la « théorie du donut » élaborée par l'économiste britannique Kate Raworth.

Cette théorie est fondée sur des travaux académiques qui ont mis en lumière les limites écologiques de la planète qui constituent un « plafond » à ne pas dépasser pour préserver les écosystèmes et la vie sur Terre. Kate Raworth a ajouté à ce cadre environnemental un « plancher » de justice sociale qui matérialise les limites socio-économiques qui découlent des droits humains et des besoins essentiels attachés à chaque personne pour assurer son épanouissement.

Les problématiques écologiques retenues pour la boussole du système alimentaire sont au nombre de sept :

- 1) **le dérèglement climatique**, engendré par les différentes émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote...) et par les pertes de stockage de carbone (notamment dues aux changements d'affectation des sols et à leur artificialisation);
- 2) **la pollution de l'air** associée à la formation d'ozone troposphérique et de particules fines primaires et secondaires, à la volatilisation de substances toxiques et aux métaux lourds ;

¹⁹ Basic, CFDT Agri-Agro, 2023, « Étude des effets des financements publics sur l'emploi agricole salarié en France ».

- 3) **la dégradation des ressources en eau** du fait de la raréfaction des réserves d'eau puisées (irrigation, baisse des capacités de rétention d'eau, installations...) et de la pollution des cours d'eau et nappes phréatiques (nitrates, phosphates, pesticides, antibiotiques, plastiques...);
- 4) **la dégradation des sols** associée à la baisse de leur qualité physique, biologique et organique, leur dégradation chimique et la perte de sols liée à l'érosion et l'artificialisation ;
- 5) **l'érosion de la biodiversité** causée par les risques d'exposition des espèces sauvages à des substances toxiques, la dégradation, la fragmentation des habitats naturels...;
- 6) **l'épuisement des ressources** non renouvelables, qu'elles soient fossiles (pétrole, gaz) ou minérales (phosphore, potassium, aluminium...);
- 7) **le dépassement des capacités des écosystèmes à assimiler les déchets** générés tout au long des chaînes alimentaires. L'une des principales causes de cette problématique est le gaspillage qui amplifie par ailleurs tous les impacts précédemment cités, en augmentant les besoins en matières premières, accroissant de ce fait la pression écologique du système alimentaire.

De manière similaire, huit problématiques socio-économiques ont été retenues pour la boussole :

- les impacts sur la santé humaine engendrés par les pertes de qualité nutritionnelle des aliments, les problèmes de qualité sanitaire, ainsi que les risques de maladies, physiques et psychosociaux au travail;
- 2) **les mauvaises conditions de travail et les atteintes au droit du travail** en raison des discriminations, de la pénibilité du travail, de la précarité de l'emploi, des atteintes à la liberté syndicale et des risques physiques et psychosociaux au travail;
- 3) **la non-atteinte d'un revenu décent** causée par des niveaux de rémunération inférieurs au niveau décent, l'instabilité des revenus, et le manque de visibilité économique ;
- 4) **les inégalités socio-économiques** liées aux écarts de revenus et de patrimoines ainsi qu'à l'accès inégal aux services publics et privés ;
- 5) **la dégradation de la cohésion sociale** engendrée par l'absence de mixité sociale et professionnelle, le délitement des liens au sein des filières, l'isolement social et la montée des inégalités socio-économiques;
- 6) **les risques posés à la sécurité alimentaire** du fait des menaces de rupture d'approvisionnement, de l'incapacité à satisfaire la demande par ses propres ressources (au niveau macro) et la précarité alimentaire des ménages (au niveau micro);
- 7) **les freins à la démocratie alimentaire** qui se concrétisent par des obstacles empêchant d'accéder à une information fiable et indépendante sur le système alimentaire et ses impacts, au droit d'être impliqué dans la définition des politiques agricoles/alimentaires et d'être entendu en cas de dommage, à la liberté de choix individuel et collectif (de son alimentation, de son modèle agricole, etc.);
- 8) **l'atteinte au bien-être animal** atteinte au seul droit fondamental non anthropocentré de la sphère socio-économique qui est liée aux pratiques douloureuses, au mauvais état de santé, à l'absence de liberté de mouvement, aux faibles surfaces par animal, etc.
- Pour plus d'informations, consultez la section 3.1.1.1 de notre rapport de recherche.

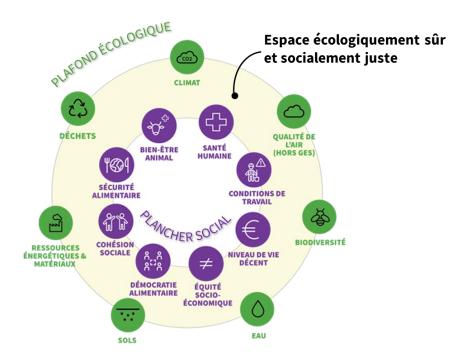


Figure 16 : Boussole de durabilité de l'alimentation. Source : BASIC.

5.2 Caractérisation et quantification des impacts

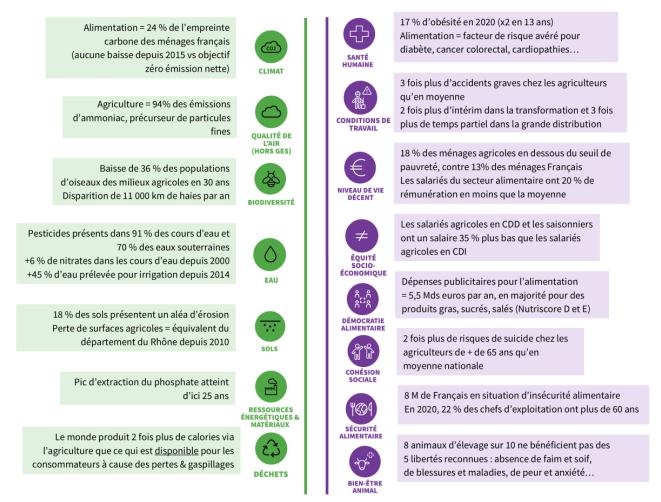


Figure 17 : Aperçu des impacts du système alimentaire français. Source : BASIC.

Au-delà du territoire national, le système alimentaire français génère également des impacts importants à l'étranger: dans les territoires d'origine des produits importés vers la France, comme dans ceux de destination des produits exportés depuis la France. Ces impacts sont cependant souvent plus complexes à caractériser en raison de la difficulté d'accéder aux données permettant d'évaluer la quote-part des chaînes de valeur partiellement françaises dans ces impacts.

Pour plus d'informations, consultez la section 3.2.2 de notre rapport de recherche.

6 Les coûts sociétaux du système alimentaire

6.1 Le concept de coûts sociétaux

Comme toute activité économique, la production agricole, la transformation, la distribution alimentaire et la restauration entraînent des gains et des coûts économiques. Concernant ces derniers, il s'agit notamment des coûts de production liés aux matières premières, à l'énergie, aux transports ou à la main-d'œuvre.

Dans un contexte global d'injonction à la compétitivité, chaque acteur du système alimentaire est poussé à réduire ses coûts, ce qui passe par des gains de productivité. Comme nous l'avons vu, d'importants gains de productivité ont effectivement été réalisés depuis l'après-guerre. Mais **un** acteur économique peut également chercher à réduire ses coûts en les transférant à des tiers ou à la collectivité dans son ensemble, ce qui lui permet d'améliorer son résultat économique.

Cette situation a été conceptualisée par l'économiste germano-américain Karl William Kapp, pour qui « le terme "coûts sociaux" s'applique à toutes les conséquences nuisibles et à tous les dommages (coûts de dépollution, coûts de prise en charge de maladies, pertes de revenus, etc.) que d'autres personnes ou la société subissent du fait des activités de production et dont les entrepreneurs privés ne sont pas tenus pour responsables. »

Si des coûts sociaux résultent de manière structurelle de toute activité productive, l'objectif n'est pas de les faire disparaître pour autant en les faisant prendre intégralement en charge par les acteurs marchands qui en sont à l'origine. En effet, toute activité économique se développe dans un environnement collectif d'infrastructures tant matérielles (réseaux de transports ou d'eau potable, système de santé, de gestion des déchets, etc.) qu'immatérielles (éducation nationale, système judiciaire, etc.) et contribue donc à ce titre au cadre socio-fiscal associé tout autant qu'elle en bénéficie.

Au-delà des coûts sociaux liés aux impacts, la puissance publique peut aussi choisir de soutenir un secteur économique en le finançant pour atteindre des objectifs collectifs (le maintien des emplois ou l'adaptation au changement climatique par exemple). Au total, toute activité productive génère ainsi des coûts qui sont répartis entre la sphère privée (entreprises

et ménages) et la sphère publique (État, collectivités, institutions publiques et parapubliques). Ces coûts sont donc toujours, à des degrés divers, mutualisés ou privatisés.

En prolongeant la théorie proposée par Kapp, nous parlons donc de « coûts sociétaux » pour rendre compte de ces différents types de coûts et pour objectiver leur répartition et leurs ordres de grandeur. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation des coûts sociétaux mutualisés du système alimentaire.

Pour plus d'informations, consultez la section 4.1.2 de notre rapport de recherche.

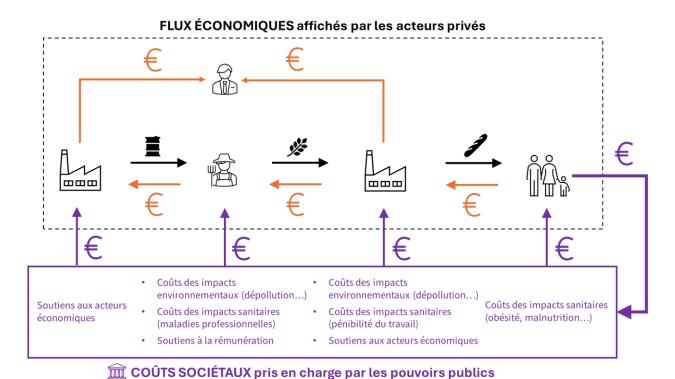


Figure 18 : Coûts sociétaux mutualisés du système alimentaire français. Source : BASIC.

6.2 Le coût des impacts que nous acceptons de mutualiser

Une partie des coûts sociétaux du système alimentaire français est constituée par les coûts des impacts négatifs générés par le système alimentaire et pris en charge par la puissance publique.

Nous avons conduit une analyse de toutes les sources permettant de les objectiver (documents budgétaires, rapports d'expertise ou d'évaluation, etc.) et avons comptabilité ces dépenses publiques à hauteur de la part de responsabilité du système alimentaire français, sur la base des données scientifiques qui nous ont permis d'isoler les coûts directement engendrés par ce dernier : ils s'élèvent a minima à 19,1 milliards d'euros en 2021²⁰.

_

²⁰ Cf. section 4.3.1 de notre rapport de recherche

Ces coûts d'impacts étant calculés via une approche comptable, leur montant total ne correspond qu'aux dépenses qui ont été priorisées et décidées par les pouvoirs publics français.

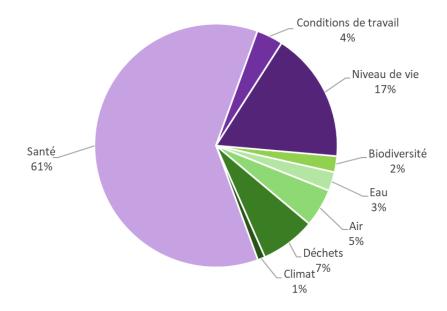


Figure 19 : Répartition du coût des impacts négatifs du système alimentaire français, pris en charge par les dépenses publiques en 2021, à hauteur de 19 milliards d'euros. Source : BASIC.

• Les dépenses de santé

Le premier poste de coût pour les finances publiques est la prise en charge de maladies chez les consommateurs pour un montant de 11,7 milliards d'euros en 2021²¹, soit plus de la moitié des coûts d'impacts totaux du système alimentaire. Ces dépenses publiques découlent de la configuration actuelle du système alimentaire qui accroît les risques de surpoids et de survenue de plusieurs maladies : diabètes, cancers, maladies cardio-vasculaires, accident vasculaire cérébral (AVC), etc. S'y ajoutent les maladies professionnelles des agriculteurs et des salariés aux autres maillons de la chaîne.

• Les coûts liés à la précarité des acteurs économiques du système alimentaire

Résultat des rapports de pouvoir déséquilibrés entre les différents maillons du système alimentaire, nombre d'agriculteurs et de travailleurs de l'agro-industrie, de la distribution et de la restauration n'arrivent pas à atteindre une rémunération leur permettant d'avoir un niveau de vie décent, couvrant leurs besoins. Nous avons estimé le coût associé à la non-atteinte d'un niveau de vie décent pour ces populations à 3,3 milliards d'euros en 2021²².

²¹ Cf. section 4.3.2 de notre rapport de recherche

²² Cf. section 4.3.3 de notre rapport de recherche

Les coûts des impacts écologiques du système alimentaire

Enfin, parmi les coûts des impacts négatifs du système alimentaire pris en charge par la collectivité, les coûts des différents impacts écologiques – gaspillage, pollution atmosphérique, pollution de l'eau, protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique – s'élèvent à près de 3,4 milliards d'euros en 2021.

Comme illustré ci-dessus, **82 % des coûts des impacts sont des coûts sanitaires et sociaux**, alors que les coûts écologiques ne représentent que 18 % du total²³.

Notre méthode pour comptabiliser les impacts écologiques du système alimentaire se base sur la prise en compte des dépenses effectuées par les pouvoirs publics, sachant qu'une grande partie de ces impacts ne fait l'objet d'aucune prise en charge. Le fait qu'ils ne représentent que moins d'un cinquième du coût total des impacts est donc davantage le reflet des priorités des politiques publiques françaises que celle de leur importance réelle, une grande partie des coûts écologiques étant soit laissés à la charge des particuliers, soit à celle des générations futures...

De façon générale, il est important de garder à l'esprit que certains impacts négatifs ne sont pas pris en charge par la collectivité et engendrent des coûts reportés sur des tierces parties.

Pour plus d'informations, consultez la section 4.3 de notre rapport de recherche.

6.3 Le coût des soutiens publics au système alimentaire

Pour chiffrer les soutiens publics au système alimentaire, nous avons réalisé avec I4CE un recensement exhaustif des dépenses bénéficiant à ses acteurs, à partir des documents budgétaires publics. Nous avons construit une base de données identifiant plus de 1 200 lignes de dépenses, catégorisées selon leur source :

- **les soutiens de l'État**, qui comprennent les soutiens budgétaires, sociaux (exonérations de cotisations), fiscaux (niches fiscales), et ceux liés aux agences de l'eau ;
- les soutiens européens, dont la PAC et les autres soutiens : FSE, FEDER, REACT...;
- **les soutiens des collectivités locales**, dont le soutien à la restauration scolaire, l'aide alimentaire, et plus largement les dépenses de fonctionnement ou d'investissement en lien avec l'agriculture, la pêche et l'agro-industrie.

Ces dépenses ont aussi été catégorisées selon leurs bénéficiaires.

_

²³ Cf. section 4.3.1 de notre rapport de recherche



Figure 20 : Sources et bénéficiaires des soutiens publics au système alimentaire français. Source : BASIC et I4CE.

Au total, ce sont plus de 48,4 milliards d'euros de soutiens publics qui ont bénéficié au système alimentaire en 2021²⁴. Ce chiffre inclut les aides de crise, hors aides Covid (environ 10 milliards d'euros en 2021).

TOTAL DES SOUTIENS PUBLICS = 48,4 Mds d'euros (2021)

Ces soutiens publics sont directement liés aux coûts des impacts pris en charge vus plus haut : 83 % de ces soutiens publics bénéficient à des acteurs engagés dans des chaînes de valeur structurées par la maximisation des volumes, la faible valorisation des matières premières et la différenciation par le marketing et la publicité, alors que c'est ce modèle de chaîne de valeur qui a la plus grande part de responsabilité dans la génération des impacts négatifs sociaux et écologiques du système alimentaire français.

Pour plus d'informations, consultez la section 4.2 de notre rapport de recherche.

6.4 Un montant total qui pose question

L'ensemble des coûts sociétaux pris en charge du système alimentaire français représentait a minima 67,5 milliards d'euros en 2021²⁶, soit près de 7 % du budget général de la France.

TOTAL DES COÛTS SOCIÉTAUX MUTUALISÉS = 67,5 Mds d'euros (2021)

Au-delà de ces coûts aujourd'hui pris en charge, demeurent des coûts générés par le système alimentaire français mais qui sont reportés sur des acteurs privés tiers qui n'en sont pas à l'origine.

²⁴ Cf. section 4.2.1.2 de notre rapport de recherche

²⁵ Cf. section 4.2.4.2 de notre rapport de recherche

²⁶ Cf. section 4.5 de notre rapport de recherche

De tels coûts pourraient être pris en charge par la puissance publique, notamment si elle devait se mettre en conformité avec ses propres engagements. Par exemple, si l'État garantissait réellement le droit à l'alimentation de chacun, droit qui est inscrit dans la loi mais aujourd'hui non mis en œuvre.

En vis-à-vis de ces coûts sociétaux, nous avons estimé que les bénéfices cumulés engendrés par le système alimentaire sont de l'ordre de 30 milliards d'euros en 2021²⁷. L'injection de financements publics dans le système alimentaire est donc supérieure aux bénéfices qu'il génère.

Issus des dynamiques de concentration décrites précédemment, les acteurs économiques qui génèrent l'essentiel de ces bénéfices, sont également ceux qui participent aux chaînes de valeur à l'origine de la majeure partie des coûts des impacts. Et ce sont également eux qui bénéficient de la majorité des dépenses publiques.

Partant de ce constat, il est possible de questionner la rationalité de nos choix économiques : est-il judicieux d'investir massivement dans des modèles économiques qui ne seraient potentiellement pas rentables sinon, et qui sont par ailleurs la principale cause des impacts sociaux, sanitaires, écologiques et des coûts associés dont nous nous acquittons *in fine* via nos impôts ?

Face à ce questionnement, l'évaluation pérenne des coûts sociétaux peut servir de base à un débat public informé sur le niveau de chacun de ces postes de coûts sociétaux (ce qu'ils représentent comme masses financières), ainsi que sur la pertinence de leur ciblage (ce qu'ils produisent comme effets pour la société).

Pour plus d'informations, consultez la section 4.5 de notre rapport de recherche.

32

²⁷ Cf. section 2.2.2.2 de notre rapport de recherche

7 Pour un autre système alimentaire?

7.1 L'échec du système alimentaire actuel basé sur des chaînes de valeur indifférenciées

Le système alimentaire français est souvent présenté comme performant dans la mesure où il fournit une alimentation en quantités suffisantes, remplissant ainsi un objectif de « souveraineté alimentaire ».

Sur le plan économique, le système alimentaire français, porté par ses 800 000 acteurs privés²⁸, est parvenu en 2021 à :

- engendrer environ 2,8 millions d'emplois équivalent temps plein,
- créer de l'ordre de 280 milliards d'euros de valeur pour l'alimentation consommée en France,
- générer un excédent commercial de plus de 8 milliards d'euros.

Cependant, plus des trois quarts de cette création de valeur est générée par huit grands distributeurs alimentaires, 14 grandes chaînes de restauration, 39 industriels de la transformation agroalimentaire et 13 grandes entreprises de fourniture d'intrants qui ont une intensité en emplois plus faible que la moyenne. Cette concentration de valeur économique ne bénéficie pas à la multitude de PME et de microentreprises du secteur alimentaire qui se maintiennent la plupart du temps sur des niches de marché, en marge des principaux flux. Quant au maillon agricole, ce sont près de 40 % des exploitations qui canalisent la majorité des flux et sont pleinement intégrés au système mis en place par les grandes entreprises²⁹.

En matière de souveraineté alimentaire, l'efficacité du système peut être également questionnée, le système alimentaire français étant très dépendant des échanges internationaux, pendant que 12 % de la population française souffre d'insécurité alimentaire³⁰.

Lorsque l'on rajoute les coûts sociétaux dans la balance, le bilan est encore plus contrasté : les bénéfices nets cumulés des acteurs privés du système alimentaire (30,1 milliards d'euros en 2021³¹) sont inférieurs aux soutiens publics que ce système reçoit, évalués à au moins 48,4 milliards d'euros pour 2021³². Il s'agit de dépenses identifiables dans les budgets publics et qui bénéficient pour leur plus grande part à des grandes entreprises qui se révèlent ainsi fortement dépendantes des soutiens publics, directement ou indirectement, pour assurer leur rentabilité et verser des dividendes à leurs actionnaires et propriétaires.

Au-delà, le système alimentaire français génère une diversité d'impacts négatifs sociaux et écologiques dont les coûts pèsent sur la société. Nous avons évalué à au moins 19,1 milliards d'euros pour 2021 les coûts des impacts négatifs du système alimentaire pris en charge par la puissance

²⁸ Sauf mention contraire, tous les chiffres qui suivent sont issus de la section 2.2.2. de notre rapport de recherche

²⁹ Cf. section 3.1.2.1.3 de notre rapport de recherche

³⁰ Cf. section 3.2.1.3.1 de notre rapport de recherche

³¹ Cf. section 2.2.2.2 de notre rapport de recherche

³² Cf. section 4.2.1.2 de notre rapport de recherche

publique. Là aussi, il s'agit de dépenses publiques exécutées et dont les causes peuvent être attribuées au système alimentaire.

Or, ces impacts écologiques et socio-économiques, dont les niveaux sont significatifs, ne doivent pas être attribués au système alimentaire dans son ensemble, mais bien aux logiques économiques à l'œuvre aux différents maillons. Ainsi, les acteurs du système alimentaire n'ont pas tous la même part de responsabilité dans la génération de ces impacts :

- D'un côté, le système alimentaire est dominé par un modèle de chaînes de valeur indifférenciées qui met en œuvre une logique de maximisation des volumes, alimentée par une recherche de maximisation du profit, qui induit une pression à la baisse constante sur les prix agricoles et les coûts internes à chaque maillon. Cette logique économique est directement reliée aux causes des impacts écologiques et sociaux du système alimentaire, notamment via l'intensification des pratiques agricoles. Du fait de la prédominance de ce modèle de chaînes de valeur indifférenciées qui représente environ 83 % de la création de valeur et 90 % des bénéfices générés par l'ensemble du système alimentaire³³, les forces économiques structurantes associées s'opposent ainsi à la fourniture large d'une alimentation saine et durable.
- De l'autre, il existe une autre logique économique permettant la fourniture d'une alimentation plus saine et durable. Il s'agit de celle suivie par les acteurs participant à des chaînes de valeur différenciées qui valorisent la spécificité des matières premières ainsi que le travail des agriculteurs et de tous les acteurs de la chaîne. Ce modèle est moins impactant en matière écologique et sociale et mériterait d'être développé.

Pour plus d'informations, consultez les sections 2.2.2.1, 2.2.2.2, 3.2.1.3, 4.2.1.2 et 4.3.1 de notre rapport de recherche.

7.2 Comment favoriser un changement structurel du système alimentaire?

Le débat public actuel attend principalement que ce changement soit impulsé par les agriculteurs et/ou les consommateurs.

Du côté des agriculteurs, il faudrait que les pratiques de production évoluent et que soient adoptées plus largement des techniques de production compatibles avec une alimentation saine et durable. Mais les agriculteurs sont soumis aux contraintes qui s'exercent sur eux depuis le reste de la chaîne de valeur. Notre analyse montre que ces contraintes sont en grande partie imposées par les logiques économiques suivies par les acteurs dominants du système alimentaire : fournisseurs d'intrants, industries agroalimentaires, grande distribution, grossistes et chaînes de restauration. Pour s'y conformer, les agriculteurs doivent mettre en œuvre des pratiques de production intensives génératrices d'impacts négatifs, tant en termes écologiques que sociaux – à commencer par les impacts sanitaires. En vis-à-vis, bien que les modèles de chaîne de valeur différenciées apparaissent

_

³³ Cf. section 4.2.4.2 de notre rapport de recherche

comme une solution possible, ils n'ont pas la capacité de changer d'échelle pour fournir une offre plus large d'aliments sains et durables en raison de leur position subalterne au sein du système alimentaire.

Du côté des consommateurs, il faudrait que les comportements de consommation individuels évoluent vers une demande bien plus grande pour les aliments sains et durables. S'il s'agit certainement d'un levier à activer, il ne saurait être le seul à mobiliser :

- Tout d'abord parce que les consommateurs sont soumis à deux injonctions de plus en plus contradictoires : d'un côté, celle de manger des produits sains et durables, de l'autre, celle de payer le prix le plus bas possible. Or, les montants investis chaque année en communication par les grandes entreprises pèsent lourd dans la balance en incitant sans cesse à payer le moins cher : plus de 5,5 milliards d'euros sont ainsi dépensés chaque année en marketing et publicité par les acteurs clés de la transformation, de la distribution et de la restauration³⁴. Les consommateurs font donc l'objet d'un matraquage publicitaire qui les incite à privilégier les produits issus de chaînes de valeur indifférenciées.
- Quand bien même l'évolution de la demande des consommateurs individuels s'orienterait dans le bon sens, la majorité d'entre eux n'a pas dans les conditions actuelles du système alimentaire les moyens économiques d'accéder à une alimentation saine et durable.

Dans ce contexte, faire peser la responsabilité d'une alimentation saine et durable sur l'un ou l'autre bout de la chaîne de valeur alimentaire – les agriculteurs ou les consommateurs – apparaît comme une impasse. Le changement d'échelle des chaînes de valeur différenciées ne peut venir d'une évolution interne d'un système alimentaire dont les forces structurantes les maintiennent dans une position marginale vis-à-vis du modèle dominant.

La période actuelle, marquée depuis début 2024 par un mouvement de contestation agricole, peut être vue comme l'occasion de redéfinir le contrat social de l'alimentation pour qu'il réponde mieux aux enjeux qui sont aujourd'hui les nôtres.

L'analyse des coûts sociétaux du système alimentaire montre néanmoins que des ressources sont disponibles pour réorienter celui-ci : près de 83 % des soutiens publics alloués au système alimentaire³⁵, soit 40 milliards d'euros environ, vont aux acteurs participant aux chaînes de valeur indifférenciées qui sont structurées par la maximisation des volumes, la faible valorisation

³⁴ Cf. section 2.2.1.5 de notre rapport de recherche

³⁵ Cf. section 4.2.4.2 de notre rapport de recherche

des matières premières et la différenciation par le marketing et la publicité. Pour assurer la cohérence des politiques publiques avec des objectifs de transition écologique et sociale, ces soutiens publics devraient être réalloués vers les acteurs impliqués dans des chaînes de valeur différenciées pour permettre leur changement d'échelle. Si celui-ci était réalisé, les impacts générés par le système alimentaire seraient réduits, de même que les coûts des impacts pris en charge par les budgets publics.

Plus globalement, l'histoire montre que d'importantes mutations du système alimentaire ont été possibles et réalisées par le passé dès lors qu'une réelle volonté politique existait. Mais **il est ici** question d'un changement systémique, et celui-ci doit aussi passer par un rééquilibrage des rapports de force en présence, aujourd'hui fortement concentrés.

Ce changement systémique doit s'accompagner d'un changement du contrat social lié à l'alimentation qui date pour majeure partie de l'après-guerre et fixait comme priorité une offre de produits alimentaires abondante et à moindre coût associée à un certain niveau de sécurité sanitaire des aliments.

La période actuelle, marquée depuis début 2024 par un mouvement de contestation agricole, peut être vue comme l'occasion de redéfinir le contrat social de l'alimentation pour qu'il réponde mieux aux enjeux qui sont aujourd'hui les nôtres. Dans le cadre de discussions politiques ou de prospective sur un nouveau contrat social de l'alimentation, l'approche par les coûts sociétaux développée ici permet d'instruire la question de ce qui devrait ou non être mutualisé, et de quel acteur (entre État, acteurs économiques et citoyens) devrait prendre en charge les différents coûts de l'alimentation, et ce sans mettre dos à dos agriculteurs et consommateurs pour porter le surcoût de la transition vers une alimentation saine et durable.

Finalement, face à la concentration du pouvoir au sein des chaînes de valeur alimentaires françaises et aux impacts associés, le principal apport du présent rapport est d'offrir une plus grande transparence. Pour avancer vers plus d'équité sociale et moins d'impacts écologiques, encore faut-il disposer d'un état des lieux clair de l'usage actuel des deniers publics. L'exercice mené ici montre qu'établir cet état des lieux est un exercice difficile en raison du manque de données ou des difficultés d'accès à ces données. Il s'agirait donc que ce type d'évaluation soit facilité par la statistique publique et puisse être régulièrement renouvelé. C'est à ces conditions qu'un débat public informé pourrait se déployer.

Pour plus d'informations, consultez la section 5 de notre rapport de recherche.

